

Le 7 novembre 2016

Monsieur Serge REBOUL
GROUPE LA POSTE
Directeur Régional du Réseau La Poste
Maine Anjou
2 boulevard René Levasseur
72080 LE MANS Cedex 9

Monsieur le Directeur Régional,

Par courriers du 1^{er} juin 2016 dont copie jointe, je vous ai fait part de mon interprétation de la convention signée avec La Poste le 20 avril 2016, quant à la Poste de la Cité des Pins.

Dans cette Charte de Proximité, la Cité des Pins est évoquée dans les termes suivants :

« *Accès élargi à une offre socle en La Poste Relais* »

Cette notion « d'accès élargi à une offre socle » m'a laissé penser que les services resteraient assurés par un bureau de Poste de la Cité des Pins de plein exercice.

Refusant que la Direction de La Poste puisse se prévaloir de la signature de cette charte de partenariat pour justifier la fermeture du bureau de Poste de la Cité des Pins, j'ai décidé de retirer ma signature de ladite charte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Claude BOULARD
Sénateur-Maire

Réf. : JCB/JL/CP/2016-48413